



Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-Verbal de la réunion du 20 septembre 2016

au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :

M. VIAL, M. BOURGIE, Mme TEYSSIER,
M. VOCANSON, M. CHEYNET,

Commune de SAINT JUST MALMONT :

M. GIRODET, Mme PRADIER,
Mme BONNEFOY, M. FRANÇON,
Mme SOUBEYRAN,

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :

M. BLANCHARD, Mme FAYARD,
M. SALGADO, Mme VICENS,
M. MOULIN

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :

M. AULAGNIER, Mme MONTERYMARD,
M. RIVET, M. ROSIAK,

Commune de PONT SALOMON :

M. COLETTI, Mme VOCANSON
(arrivée au rapport 3), M. RABEYRIN,

Commune de LA SEAUVÉ SUR SEMÈNE :

Mme PACALON, Mme GUIGNAND,

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :

M. CHAMPAVERT, M. FAVARON,

Etaient Excusés représentés :

Mme PARRAT : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VIAL

Mme MOULIN-ROYON : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. BOURGIE

M. TONSON : Commune de Saint Just Malmont : Pouvoir donné à Mme PRADIER

Mme VOCANSON : Commune de Pont Salomon : Pouvoir donné à M. COLETTI (jusqu'au rapport 2)

M. MARCON : Commune de La Séauve sur Semène : Pouvoir donné à Mme PACALON

Mme BAUZA : Commune de St Victor Malescours : Pouvoir donné à M. CHAMPAVERT

Participait également :

Mme MANCINI : Conseillère départementale

Monsieur le Président ouvre cette séance en remerciant la presse pour leur rendu compte des sessions de conseil dans nos quotidiens et hebdomadaires et le public pour leur assiduité au suivi de nos travaux.

Il est procédé à la nomination de Madame Béatrice PACALON comme secrétaire de séance qui fait l'appel :

- 25 conseillers communautaires présents,
- 1 conseiller communautaire en retard (Mme VOCANSON qui a donné pouvoir à M. COLETTI),
- 5 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (Mme PARRAT à M. VIAL, Mme MOULIN-ROYON à M. BOURGIE, M. TONSON à Mme PRADIER, M. MARCON à Mme PACALON, Mme BAUZA à M. CHAMPAVERT).

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2016 qui est approuvé à l'unanimité.

Administration Générale
Décisions prises en application de l'article
L 5211-10, alinéas 3 et 4 du Code général des
collectivités territoriales

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n° 20160628_P_075 à 20160901_P_095, des décisions des bureaux du 28 juin 2016 et des 12 et 26 juillet 2016 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il précise qu'une partie des décisions ont trait au programme d'investissement et notamment à la sollicitation de diverses demandes de subventions. D'autres se rapportent aux camps enfance et jeunesse, aux manifestations culturelles qui auront lieu jusqu'à la fin de l'année sur le thème du jardin. Il donne l'exemple de l'exposition végétale qui a dernièrement eu lieu dans l'espace muséal de l'Abbaye et pour laquelle plus de 200 visiteurs se sont déplacés dans le cadre des journées du patrimoine dimanche dernier. Enfin, certaines concernent des formations pour les structures.

Administration Générale : Ressources Humaines :
Mise à Jour du Tableau des effectifs

Monsieur le Président présente au conseil communautaire les mises à jour à apporter au tableau des effectifs et qui tiennent compte de la transformation d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe de 17h30 à 21h30, la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à 32h00 dans le cadre du développement du réseau lecture publique. Il précise que le service monte en puissance avec l'ouverture prochaine de la bibliothèque de La Séauve et les travaux à venir sur St Ferréol et St Victor, mais que le travail d'informatisation n'est pas encore terminé. Il indique que le poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à 32 h 00 qui est créé au tableau des effectifs existait déjà en tant que contrat saisonnier à 28 h 00 et précise donc qu'il n'est rajouté que 4 h 00 au même titre que pour le poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe. Il déclare que ces postes seront toujours pourvus par des agents contractuels. Il poursuit avec la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 35h00 dans le but de stagiairiser le chargé de mission tourisme – économie qui donne entière satisfaction. Il en profite pour informer que lors du prochain conseil communautaire, il sera proposé de supprimer un poste de catégorie B en place dans le service développement suite à la mutation d'un agent au PETR. Il précise que ce point est positif pour la masse salariale.

Mme TEYSSIER indique qu'elle ne prendra pas part au vote ayant un lien de parenté avec un agent concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Aménagement du Territoire : Programme Habiter Mieux

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la possibilité pour Loire Semène d'adhérer au programme Habiter Mieux et d'aider les propriétaires occupants leur logement, sous conditions de ressources, dans leurs projets d'investissements énergétiques. Il précise que Soliha accompagnera techniquement les propriétaires pour établir un diagnostic et monter les dossiers de demandes de subvention et que Loire Semène octroiera une aide financière de 500 € pour chacun des dossiers recevables. Il précise que si Loire Semène ne conventionne pas avec Soliha, les propriétaires pourront néanmoins solliciter des aides auprès de l'Anah, mais ils devront monter seul leur dossier et payer les frais de diagnostic. Il donne le montant plafond de travaux qui peut être subventionné soit 20 000 €. L'Anah peut financer jusqu'à 50 %, soit jusqu'à 10 000 €, le Fond d'Aide à la Rénovation Thermique peut octroyer un bonus de 10 %, soit 2 000 € et enfin Loire Semène verserait la somme de 500 €. Il souligne l'aide conséquente qui peut être obtenue : 12 500 € au maximum.

Il rappelle les conditions de ressources : un ménage avec deux enfants ne doit pas dépasser les 3 500 € net par mois et un ménage sans enfant ne doit pas dépasser les 2 483 € net par mois. Il estime que ce seuil assez large devrait permettre de toucher une bonne part de notre population.

Il déclare que ce programme Habiter Mieux est en outre un réel soutien pour les activités du bâtiment et les entreprises du territoire. En effet, sur la Haute Loire, depuis le début de ce programme, soit février 2011, ce sont plus de 28 000 000 € de travaux qui ont été réalisés. Pour une de nos communautés de communes voisines, cela a représenté 82 dossiers, 1 762 000 € de travaux avec un financement moyen de 49,5 %, soit 872 000 € d'aides.

Il indique qu'en signant la convention avec Soliha, Loire Semène s'engage à verser 5 000 € / an, soit 6 250 € pour la période d'octobre 2016 à fin décembre 2017.

Une réunion publique, animée par Monsieur PERRIN de Soliha, est prévue le 4/10/2016 à 18h30 au siège de Loire Semène et des permanences dans les communes restent à définir.

Soliha s'engagera à faire l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de diagnostic et le montage des dossiers de demandes de subventions. Il rajoute que certains projets sur l'amélioration de l'autonomie pourraient rentrer dans ce programme.

Il précise que l'Etat ouvre de nouveaux financements pour ces projets et rappelle que cette démarche fait partie des ambitions du plan de mandat. Il rajoute qu'une enveloppe budgétaire a été prévue afin de pouvoir financer un minimum de dossier. Sachant que 80 dossiers ont été traités depuis 2011 par une communauté de communes voisines, il indique que l'enveloppe de 30 000 € inscrite au BP 2016 devrait suffire : 5 000 € pour le conventionnement avec SOLIHA – 25 000 € pour les dossiers soit 50 dossiers à 500 €.

Monsieur ROSIAK revient sur les conditions de ressources et demande si un ménage sans enfant gagnant plus de 2 483 € net par mois ne peut prétendre aux aides. Il se demande s'il existe des règles permettant de gommer les effets de seuil.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit bien de plafond au-delà desquels il n'y a plus d'aide et souligne que ce sont les règles de l'Anah. Toutefois, il pense qu'un bon nombre de nos administrés rentreront dans les seuils proposés.

Arrivée de Mme Laetitia VOCANSON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de retenir le forfait d'adhésion du dispositif d'aides à l'habitat à 5 000 € pour une année pleine, soit 6 250 € pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 31 décembre 2017 et autorise le Président à signer le protocole d'accord à passer avec l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat et de signer la convention avec l'agence SOLIHA.

Développement Durable :
SICALA : Rapport d'Activité 2015

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean Paul AULAGNIER pour présenter de manière synthétique le rapport d'activité 2015 du SICALA et à l'aide d'une projection le bilan du contrat de rivière Semène.

Monsieur AULAGNIER reprend les missions du SICALA, quelques données chiffrées, revient sur le bilan technique et le bilan financier. Il indique que le déficit de fonctionnement se réduit d'année en année et que l'excédent d'investissement s'élève à 182 848,92 €.

Il poursuit avec la présentation du bilan du contrat de rivière Semène plutôt positif dans l'ensemble en détaillant certaines actions comme le plan de désherbage de la commune d'Aurec sur Loire, le diagnostic agricole du bassin, l'aménagement de clôtures et d'abreuvoirs, les actions de désenrésinement, la lutte contre la renouée du japon, la restauration des berges en génie végétale, le franchissement d'ouvrage, les animations scolaires. Concernant le diagnostic agricole, il précise que sur les 4 millions d'€ budgétisés seulement 40 000 € ont été utilisés. Le volet agricole n'a pas été concluant. L'étude bilan plus précise sera bientôt présentée. Il informe le conseil communautaire qu'une réunion « table ronde » avec la présence du cabinet Géonat aura lieu le 13/10/16 à 9 h 00 à Saint Ferréol d'Auroure. Il indique qu'élus, agriculteurs, techniciens sont attendus nombreux à cette rencontre pour travailler sur le nouveau contrat de rivière. Il rappelle les délais courts pour lancer ce nouveau contrat de rivière dans le but d'obtenir des financements dès octobre 2017 pour démarrer des travaux et des actions début 2018. Une rencontre avec les communautés de communes du Haut Pilat et des Marches du Velay est à définir pour les inscrire dans ce nouveau contrat.

Il indique que globalement le contrat de rivière Semène a eu des impacts positifs mais qu'il peut toujours être amélioré.

Monsieur le Président estime que le volet agricole doit être amélioré car il trouve dommage que l'enveloppe budgétaire consacrée ne soit pas utilisée. Il pense qu'il faut arriver à convaincre les agriculteurs de l'intérêt de ce contrat de rivières qui pourrait les aider dans la lutte contre certaines maladies, l'amélioration de leurs conditions de travail et ne pas le leur faire vivre comme une contrainte. Il indique que souvent ce sont les mêmes agriculteurs qui sont présents aux réunions et qu'il faudrait réussir à mobiliser ceux qui ne viennent jamais.

Il tient en outre à rectifier les collectivités participantes à ce contrat de rivière : Loire Semène, Les Mont du Pilat et Le Pays de Montfaucon.

Monsieur VOCANSON regrette l'absence de Monsieur MARCON ce soir et déclare son étonnement quant aux propos tenus par le président sur le volet agricole. Il indique qu'aujourd'hui, la pollution de notre rivière Semène diminue. Toutefois, il ne comprend pas que l'on puisse demander aux agriculteurs de s'engager dans de nouvelles prescriptions du contrat de rivière alors que plusieurs millions d'euros ont déjà été fléchés sur ce volet. Il demande à être présent à la rencontre avec les agriculteurs.

Monsieur le Président lui demande s'il faut donc baisser les bras et ne pas les associer.

Monsieur VOCANSON estime que ce n'est pas du tout à la hauteur des enjeux du monde agricole et n'est pas d'accord sur le fait de solliciter à nouveau les agriculteurs qui travaillent dur.

Monsieur le Président indique bien connaître le monde agricole, notamment du fait du dossier des zones de vulnérabilité contre lequel il s'est battu. Il pense que de manière courtoise, il peut leur être demandé de nous faire connaître leurs difficultés et leurs attentes. Il souhaiterait que la parole soit donnée à la majorité silencieuse des agriculteurs même s'il reste conscient que le manque de temps ne le leur permet pas toujours. Il trouve dommage de ne pas flécher des aides qui pourraient rentrer dans leurs préoccupations.

Monsieur VOCANSON revient sur les taux promis de 40 à 50 % de subvention qui ne sont jamais obtenus. En effet, il constate que la participation de Loire Semène représente le plus souvent 50 % du montant des travaux. Il estime inconcevable aujourd'hui de demander des efforts supplémentaires aux agriculteurs.

Monsieur le Président indique qu'ils se comprennent mal.

Monsieur VOCANSON rajoute qu'il n'y a pas que sur ce dossier.

Monsieur le Président précise que cela ne l'étonne guère.

Monsieur le Président insiste sur le fait que les agriculteurs ne doivent pas subir le contrat de rivière Semène comme une contrainte, mais qu'en s'associant, ils pourraient être aidés financièrement sur un certain nombre d'investissements auxquels ils ont peut-être déjà prévu.

Monsieur VOCANSON revient sur la bonne marche depuis ses 20 dernières années, rythme qu'il faut conserver et maintenir, les agriculteurs font assez d'efforts, ça se voit dans la qualité de l'eau de la rivière Semène. Il faut poursuivre dans le bon sens.

Monsieur AULAGNIER indique que lors de dernières tables rondes, un certain nombre d'agriculteurs étaient présents, ouverts à la discussion. Il affirme que la qualité de l'eau s'est améliorée et qu'il serait préférable d'éviter de solliciter les agriculteurs avec des normes changeantes tous les 2 ou 3 ans.

Il poursuit avec le dossier des zones vulnérables de St Just Malmont et de St Ferréol d'Auroure qui a posé beaucoup de problèmes aux agriculteurs, mais les élus étaient là pour les soutenir et se battre avec eux. Il est évident qu'il n'est pas question de leur demander l'impossible, ce n'est pas le but. Il faut du bon sens.

Monsieur ROSIAK revient sur le bilan financier 2015 et demande à combien s'élevait les budgets de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur AULAGNIER indique ne pas avoir les chiffres exacts en tête.

Monsieur SALGADO intervient d'un point de vue plus technique. Il espère que ce contrat sera re-signé en mettant l'accent sur le volet assainissement avec un réel budget consacré à ce point qui est un véritable enjeu.

Monsieur le Président souligne cet axe comme majeur, il l'a déjà évoqué au Président du contrat de rivière. Concernant la crise agricole, il indique qu'elle ne date pas de 2014 et qu'il n'est pas certain qu'exclure les agriculteurs des discussions soit une bonne solution. Il donne l'exemple des cas de mammites, calamité pour les agriculteurs. Aujourd'hui les points d'abreuvement pourraient être également améliorés via des aides. Il insiste sur l'esprit qui doit être de les aider et pas leur donner des leçons. Il estime qu'il ne faut pas interpréter ses propos de manière malveillante.

Il en profite pour répondre à la question de Monsieur ROSIAK : le montant du budget de fonctionnement du SICALA est de 1 592 000 € et du budget d'investissement de 527 000 €.

Monsieur MOULIN rappelle que lors de l'élaboration du plan de mandat, il avait émis le souhait que les élus de Loire Semène pensent au monde agricole trop souvent négligé et qu'ils s'en préoccupent et entament des réflexions.

Monsieur le Président indique se souvenir de ces propos et ajoute que ses propositions vont bien dans ce sens. Il revient sur les contraintes que subissent les agriculteurs via les normes qui ne cessent de changer et qui leur engendrent des coûts supplémentaires de travaux. Il comprend la colère des agriculteurs et indique être là pour les écouter. Il pense que le volet agricole du contrat de rivière pourrait être adapté à leurs contraintes et leurs besoins en termes de sources de financement.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication.

***Développement Touristique :
Adhésion 2016 au Comité Régional de Développement
Touristique d'Auvergne***

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir renouveler l'adhésion de Loire Semène au Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne (CRDTA) pour l'année 2016, pour un montant de cotisation de 80,00 €. Il rappelle que c'est une association qui a été créée et qui est financée par la Région. Il reprend les missions de l'ARDTA : promouvoir l'auvergne en France et à l'Etranger, optimiser la promotion touristique du territoire sur le web, accompagner les prestataires touristiques, coordonner les actions des OT. Il souligne la faible participation demandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

***Culture :
Réseau Lecture Publique :
Mise à Jour de la Tarification***

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que dans le cadre du développement du réseau Lecture Publique, il y a lieu de voter une mise à jour de la tarification du réseau lecture publique qui sera effective au 1^{er} octobre 2016 pour les médiathèques d'Aurec, de St Just et de St Didier et au fur et à mesure de l'ouverture des nouvelles structures et de leur informatisation comme ce sera prochainement le cas pour le centre socio-culturel de La Séauve sur Semène. Les habitants bénéficieront d'une structure plus adaptée, plus vaste dans laquelle l'offre proposée sera la même qu'à Saint Didier en Velay, à Saint Just Malmont...

Il rappelle que les petites structures d'aujourd'hui sont très bien gérées par les bénévoles (SFA, LSS) ou les associations de bénévoles (SVM) et que demain, il sera nécessaire que ces bénévoles nous accompagnent. Il indique que pour les médiathèques d'Aurec sur Loire et de Saint Just Malmont, les bénévoles sont également présents pour aider Loire Semène et tenir des permanences. Il précise que sur certaines structures, il n'est pas demandé actuellement d'adhésion mais que demain une tarification commune à l'ensemble du territoire s'imposera.

Il reprend en détail l'ensemble des tarifications et indique que 2 tarifs supplémentaires ont été rajoutés sur proposition de la commission culture : 10 € pour un adulte habitant Loire Semène et 12 € pour un adulte habitant hors du territoire de Loire Semène. Il insiste sur le fait que cette tarification ne sera applicable dans les nouvelles structures uniquement dès lors qu'elles seront opérationnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour de la tarification du réseau lecture publique à compter du 1^{er} octobre 2016.

Famille - Jeunesse :
Associations Sportives des Collèges :
Participation financière aux rencontres sportives

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 900,00 € pour l'année scolaire 2016-2017 aux associations sportives des collèges du territoire qui auront pu justifier l'utilisation des fonds versée pour l'année scolaire 2015-2016.

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

Monsieur le Prédirent informe les conseillers communautaires que peu de commissions se sont réunies durant l'été mais que des informations diverses vont tout de même leur être données.

- *Famille - Jeunesse :*

Monsieur CHAMPAVERT indique que les commissions Famille – Jeunesse et CISPD se réuniront le 27/09/2016. Il fait un bilan sur la rentrée 2016 des TAP : 723 enfants sont actuellement inscrits contre 761 en 2015, mais les inscriptions se poursuivent. Concernant le personnel, tous les animateurs ont été trouvés : 11 à St Didier, 17 à Aurec, 18 à St Just, 9 à St Ferréol, 6 à La Séauve. Toutefois, il rappelle le turnover qui existe sur ses contrats animateurs.

Concernant les camps été, il indique qu'ils étaient tous complets sauf celui de l'accrobranche en Ardèche où il restait deux places.

Monsieur VOCANSON revient sur le grand intérêt des élus à tarifier les TAP dans le but d'éviter le phénomène d'inscription. A l'heure actuelle, il constate que les inscriptions sont homogènes à celles de l'année dernière ; la tarification n'a rien modifiée et l'espérance de diminuer le nombre d'animateurs n'est pas là. Il est étonné du nombre de 700 inscriptions sur 7 communes ce qui ferait une moyenne de 100 enfants par commune.

Monsieur CHAMPAVERT apporte une précision sur les chiffres et indique que la commune de St Victor Malescours n'est pas concerné car il n'y a pas de TAP et que Loire Semène n'est pas encore en possession des inscriptions sur Pont Salomon car elles sont gérées par l'association Jeunesse et Loisirs. Toutefois, on peut penser que les inscriptions devraient atteindre les 900 enfants au global comme l'année précédente.

Monsieur VOCANSON indique donc que le même nombre d'encadrants (en volume) est nécessaire par rapport à l'année dernière.

Monsieur CHAMPAVERT répond par l'affirmative.

Monsieur le Président souligne le fait qu'il est tout de même plus facile de prévoir nos équipes car avant certains enfants inscrits ne fréquentaient pas forcément la structure. Les prévisions d'encadrement sont connues et les parents se sont responsabilisés en les inscrivant. Il demande à Monsieur VOCANSON si celui-ci suggère d'appliquer des frais d'inscription plus élevés afin de dissuader les parents d'inscrire les enfants.

Monsieur VOCANSON répond que 36 € lui paraissent déjà très cher.

Monsieur le Président rappelle à Monsieur VOCANSON qu'il a voté ce tarif de 36 € lors de l'examen du budget. Il souligne enfin que cette tarification crée une recette et permet ainsi de diminuer un reste à charge de plus de 230 000 €.

- Développement Touristique :

Monsieur COLETTI salue une nouvelle fois l'équipe tourisme et l'investissement au quotidien de Camille DEMURE. Concernant le Trail, 8 à 10 circuits de trail de tous les niveaux seront créés. Certains ont été identifiés par Camille DEMURE mais il reste encore beaucoup de travail à faire. Il poursuit avec la validation Respirando des 14 PR, et rappelle qu'une fiche rando par PR est proposée à 1 € dans les offices de tourisme ou bien gratuitement en téléchargement sur le site internet. Il continue avec le bilan des visites guidées du territoire qui ont comptabilisé 180 participants. Un nombre disparate de participants a été constaté en fonction des communes. Toutefois, la visite guidée sous forme de randonnée dans les gorges de la Semène a eu beaucoup de succès. Enfin, il indique que la prochaine commission se réunira le 19/10/2016.

- Culture :

Monsieur COLETTI rappelle que le 2^{ème} thème de l'année 2016 « les jardins » a débuté le 13/09/2016 à l'espace muséal avec l'exposition végétale qui a accueilli plus de 600 visiteurs dont 80 scolaires. Il donne le calendrier des prochaines manifestations de Loire Semène et de la comédie de St Etienne. Mme VICENS indique que les 9 et 10/02/2017 à St Didier en Velay, c'est une « pièce camion » qui sera proposée.

Monsieur COLETTI ajoute que les thèmes sur 2017 pourraient porter sur la danse et le jeu.

Concernant l'école de musique Musica'LS, il indique que le seuil d'inscriptions des 300 élèves a été atteint.

Enfin il indique que la prochaine commission devrait se réunir courant octobre.

- Aménagement du Territoire et Contractualisation :

Monsieur VIAL indique que lors de la dernière commission il a été évoqué 2 sujets : le programme Habiter Mieux – l'information des échéances sur le PLUi.

- Conférences des Présidents du 16/09/2016 :

Monsieur VIAL rend compte des points abordés :

- bilan sur une année du service ADS : constat de satisfaction de la part des élus de chaque commune et des demandeurs pour le service rendu. Il est actuellement constaté une tendance d'augmentation des demandes de PC sur le territoire ce qui présage de bonnes choses pour nos artisans, nos écoles, nos crèches... Concernant l'outil websig/ads, une consultation va être lancée pour l'ensemble du territoire de manière à échanger de la même manière les données et de permettre aux communes de pouvoir suivre dans leur commune l'avancée de leur dossier d'instruction. A moyen terme, cet outil devrait également permettre aux pétitionnaires de déposer et de consulter en ligne leur demande. Cette dématérialisation permettra une économie générale et de donner la même qualité de service sur l'ensemble du territoire. Concernant le SIG, avec l'ambition du numérique, l'intérêt serait de travailler avec des bases de données communes et des supports communs. Le bémol de cette dématérialisation est le problème de débit sur certaines communes.
- SCOT : Il est indiqué qu'il a été voté à l'unanimité avant l'été malgré la complexité du document. Le schéma est actuellement en phase de consultation et de validation par les différentes commissions qui a priori rendraient un avis positif.
- Leader : Il précise que plus de 600 dossiers ont déjà été déposés. Il rappelle que le contrat sera très prochainement signé pour une enveloppe de 5 Millions d'euros sur le territoire jusqu'en 2020 aussi bien pour des projets d'investissement productifs privés que publics traités dans un souci d'équité. Ce contrat à travers le FIL permettra d'aider nos commerçants et artisans pour améliorer leur activité.

Développement Economique :

- Fil : Monsieur le Président remercie la presse pour les informations données quant au FIL. Un article sur le bulletin communautaire de fin septembre 2016 est prévu. Il liste les 6 dossiers qui nous ont déjà été envoyés : création d'entreprise, modernisation d'outil de production d'une boulangerie, création d'une boucherie, investissement dans du mobilier, création d'une brasserie artisanale. Il fait remettre en séance un petit livret explicatif sur le FIL.
- Eau Assainissement : Monsieur le Président informe le conseil communautaire que suite à l'ouverture des offres de prix pour l'étude sur la reprise des compétences eau et assainissement, une audition des 3 meilleurs cabinets aura lieu demain en présence des représentants de chaque communauté de communes. Il rappelle que chaque communauté de communes signera son propre marché. Il indique que le calendrier pour permettre une éventuelle reprise d'au moins une des deux compétences au 01/01/2018 est assez serré. Le rendu de l'étude est prévu pour juin 2017. Le montant des offres se situent environ à 200 000 € pour les 6 communautés de communes soit nettement moins des 50 000 € prévus par Loire Semène.
- ZA de Bramard : Monsieur le Président indique que la consultation de l'AMO pour la zone d'activités de Bramard va être lancée, le cahier des charges étant prêt. Il souligne que Loire Semène manque de surfaces diverses et variées pour répondre aux demandes de nos industriels et artisans. L'AMO aura pour mission de nous renseigner sur une possible concession d'aménagement, les coûts, les risques, les délais et les études supplémentaires à réaliser.
- Interep : Monsieur le Président précise que la société Interp d'Aurec sur Loire souhaite se développer. Un projet d'extension sur des terrains communaux a été imaginé car leurs terrains actuels ne le leur permettent pas (en zone inondable). Toutefois ses terrains communaux accueillent actuellement les serres municipales, les services techniques municipaux et la déchetterie. Il est important que Loire Semène et la commune d'Aurec sur Loire trouve une solution à ce projet et réponde dans les plus brefs délais à l'industriel.

Communication :

Monsieur le Président indique que le bulletin communautaire sera distribué fin septembre – début octobre et en profite pour remercier l'ensemble des services de Loire Semène et des élus pour la rédaction des articles, ainsi qu'Audrey Dufaure De Citres pour la mise en forme.

Monsieur CHEYNET prend la parole pour savoir où en est le projet de police intercommunale.

Monsieur le Président rappelle qu'une analyse en termes de coût de fonctionnement a été faite et qu'il faudrait prévoir 250 000 € de budget par an pour développer ce service : police 24h/24, 7j/7 avec au moins 3 agents et des véhicules. Il rappelle le reste à charge des TAP de 230 000 €, les baisses de dotations et qu'en l'état actuel des finances, il n'est pas possible de prétendre à une police intercommunale. Toutefois, il indique que des actions de sécurité en parallèle sont prévues avec la vidéoprotection des bâtiments communautaires dans un premier temps et dans un second temps la vidéoprotection de flux si Loire Semène obtient bien entendu des financements de l'Etat.

Monsieur CHEYNET demande si la sécurité est encore une des priorités des Loire Semène.

Monsieur le Président précise que la sécurité est une mission régalienne qui incombe l'Etat et répond que la sécurité reste naturellement une des priorités et que la

vidéoprotection en est un premier constat. Pour investir plus, il lui demande ce qu'il fallait sacrifier.

Monsieur ROSIAK intervient sur la gestion utile des terrains de football synthétiques communautaires. Il indique avoir été interpellé lors du dernier conseil municipal de St Ferréol d'Auroure par le représentant du club loisirs de football qui a vu son créneau horaire déplacé au lundi soir pour laisser un créneau au club de La Séauve.

En 2010-2011, les communes de St Just Malmont et de St Ferréol d'Auroure ont accepté de réaliser ses terrains sur leur commune en 2 pôles : Aurec-St Ferréol-Pont Salomon et St Just-St Didier-La Séauve-St Victor Malescours. Cette année il est demandé à ce que le club de La Séauve sur Semène puisse pratiquer leur sport et avoir un créneau d'entraînement. Cela leur a été octroyé sur le terrain de foot synthétique de St Ferréol. Il s'interroge sur l'utilisation de l'aire multi-activité de La Séauve sur Semène. De ce fait, il souhaiterait qu'une nouvelle réunion entre les maires de St Ferréol et La Séauve et les représentants des clubs de foot soit organisée afin de définir l'utilisation des terrains même s'il a bien conscience que c'est à la commune de St Ferréol d'Auroure de gérer le terrain de foot synthétique au vu de la convention de gestion existante. Il souligne le fait que 40 personnes souhaitent monter une nouvelle association afin de pouvoir prétendre eux aussi à des nouveaux créneaux horaires.

Monsieur AULAGNIER indique avoir entendu des propos indiquant que les San Ferrois se sont fait expulser par le club de La Séauve sur Semène. Il tient à rappeler que plusieurs réunions entre La Séauve et St Ferréol ont eu lieu et précise que le créneau du club de foot loisirs a été déterminé par son président en juillet sur demi-terrain et qu'il y a eu un manque de communication certainement. Il s'interroge sur le fait que le terrain de St Ferréol d'Auroure soit dédié à Aurec sur Loire et Pont Salomon. Il indique qu'il a été sollicité la remise en état du terrain de foot de Pont Salomon. En effet, il précise que des jeunes ne seraient pas contre aller s'y entraîner avec un éclairage en bon état. Il se questionne sur l'utilisation du terrain stabilisé de La Séauve sur Semène. Il comprend que les terrains de foot soient sollicités. Il est conscient du problème interne qui existe entre les critères et les autres mais pense que chacun doit faire des efforts.

Mme PACALON souligne le problème de stagnation d'eau sur le stade de La Séauve sur Semène.

Monsieur ROSIAK insiste sur l'importance de la commune de St Ferréol d'Auroure de réunir l'ensemble des présidents des clubs pour définir les créneaux d'utilisation pour l'année prochaine.

Monsieur AULAGNIER déclare que cela a déjà été fait cette année.

Monsieur le Président rappelle que l'acceptation des terrains de foot sur nos communes valait acceptation du paiement des charges de fonctionnement et de la gestion de l'utilisation de ces derniers. Il indique que pendant des années le terrain de foot synthétique de St Just Malmont a accueilli plus de 500 sportifs dont ceux de La Séauve sur Semène et que son état d'usure est bien plus prononcé que celui de St Ferréol d'Auroure. Il indique qu'il n'est pas normal de priver le club de foot de La Séauve des terrains de foot synthétiques. Il revient sur le paysage footballistique qui a fortement évolué ses dernières années, avec la disparition de clubs, la création de nouveaux. Il rappelle que la convention de gestion rédigée à l'époque était simple et permettait de laisser un maximum de liberté aux communes pour planifier leur utilisation. Il souligne qu'en tant que Maire de St Just Malmont, il a proposé au club de La Séauve de se rapprocher du terrain de foot de St Ferréol d'Auroure car avec la création du club de l'ASSDJ, il ne voyait pas comment il pouvait demander à des St Justaires d'aller jouer sur

la commune de St Ferréol d'Auroure. Il insiste sur le fait que La Séauve sur Semène a autant de droits que St Ferréol d'Auroure et St Just Malmont. Il précise que malgré les problèmes d'imperméabilité du terrain de La Séauve sur Semène, ce dernier est quand même utilisé, mais comprend qu'il n'y a rien d'étonnant à vouloir évoluer sur un terrain synthétique.

Monsieur AULAGNIER déclare que ce sont bien les présidents de clubs qui ont discuté des créneaux pour cette année et qu'il n'a pas eu de suite encore à sa dernière rencontre avec le Président de St Ferréol d'Auroure.

Monsieur le Président conclut en demandant à ce que les conseils communautaires ne se terminent pas en 2^{ème} mi-temps des conseils municipaux.

La séance est levée à 20h30.

Fait à la Séauve sur Semène, le 27/09/2016

Le Président,

Frédéric GIRODET

